

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo,
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, M. Morel-À-L'Huissier et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.